



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Coface

Question écrite n° 131694

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur, sur la politique d'assurance-crédit de la France et en particulier sur la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), qui agit pour le compte de l'État. En effet, la Coface accorde trop souvent des garanties sans prendre en compte dans l'examen des projets, le respect des droits désormais établies par les Nations-unies. Par conséquent, il souhaite tout d'abord que soient précisées les mesures qu'il entend prendre afin de garantir que la Coface ne soutienne aucun projet provoquant ou contribuant directement ou indirectement à des atteintes aux droits humains. Pour ces mêmes raisons, il désire ensuite connaître les mesures de prévention des risques prises par le Gouvernement et la Coface afin d'aligner les opérations d'exportations sur les normes internationales des Nations-unies en matière de droits humains. À cet effet, il lui demande quelles sont les mesures que la Coface exige de ses clients afin qu'ils identifient les conséquences potentiellement négatives pour les droits humains. Enfin, il demande que le rapport annuel sur les activités de la Coface, que le Gouvernement français transmet à la Commission européenne, soit transmis et présenté au Parlement français lors d'une audition publique ouverte à la société civile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131694

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2848

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)